



Bobigny, le 28 février 2012

à Monsieur Claude Bartolone  
Président du Conseil Général  
de la Seine-Saint-Denis

## LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la séance d'audition à laquelle nous avons participé à l'initiative de la commission conduite par Monsieur Bramy le 20 février, nous vous confirmons notre demande expresse de suspendre la signature des contrats de PPP envisagée pour le 15 mars prochain et de rechercher sans délai une solution en maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation et la gestion des 21 collèges inscrits en PEI.

Toutes les informations recueillies montrent que la formule du PPP engendre des prises de risque budgétaire considérables qui font peser des menaces évidentes sur l'emploi public départemental.

Tout montre à l'inverse que la Maîtrise d'Ouvrage Publique mise en œuvre par les agents départementaux apporte les meilleurs avantages en matière de financement, de réalisation et de gestion.

Nous demandons la mise en œuvre immédiate d'une solution de Maîtrise d'Ouvrage Publique directe pour l'ensemble du PEI des collèges. Le travail de programmation et le « dialogue compétitif » mené par les services doit pouvoir être réutilisé pour lancer sans attendre des marchés d'appel d'offre qui permettent au Département de retrouver les bénéfices d'une mise en concurrence des entreprises du BTP. Un réexamen détaillé des effectifs et des locaux scolaires site par site, en termes de volume comme de calendrier, devrait permettre au Département de reprioriser ses opérations et de faire face aux besoins réels.

Dans l'attente d'une éventuelle rencontre et avec nos meilleures salutations,

Les syndicats :

CGT

FSU

SUD

FO

CFTC

CFDT